

**PARTIE 1**  
**L'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle (1814-1914).**  
**L'ordre viennois en question**

## Introduction

Le mot Europe existe depuis l'Antiquité. Et de l'Antiquité jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle, il recouvre différentes réalités géographiques, politiques, économiques, sociales, culturelles. Le singulier ne doit ainsi pas masquer différentes échelles à considérer, sans oublier les conquêtes coloniales européennes.

L'idée d'Europe recoupe aussi divers projets. Sully, ancien ministre d'Henri IV (1589-1610), attribue au monarque assassiné en 1610 la vision d'une Europe organisée en quinze États, coiffée d'un « Conseil très chrétien », qui semble annoncer la Sainte-Alliance. Le quaker anglais William Penn, législateur de la future Pennsylvanie, dans son *Essai pour la paix présente et future de l'Europe* (1693), offre un schéma où une Diète réunissant les représentants des États européens prendrait des décisions à la majorité des trois-quarts, ce qui serait donc une atteinte à la souveraineté étatique, et disposerait d'une armée pour faire exécuter ses décisions. Un siècle plus tard, le philosophe allemand Kant, dans son *Projet de paix perpétuelle* (1795), défend l'établissement d'une Société des nations, sur la base d'un État de droit international. Sa théorie pacifiste et internationaliste se traduit par le lien entre démocratie et internationalisme avec l'exigence d'une conformité constitutionnelle entre les États membres de la Société des nations. Ce projet de Kant va influencer le président américain Wilson et ses 14 points de janvier 1918.

Au XIX<sup>e</sup> siècle, les projets se multiplient. Lors du Congrès de Vienne, Saint-Simon publie, en 1814, un texte destiné aux diplomates du congrès : *De la réorganisation de la société européenne*. Il y condamne la politique expansionniste de Napoléon I<sup>er</sup> et rejette l'idée d'une Europe organisée sous l'égide d'une seule puissance. Il met de plus en avant la nécessité d'une religion nouvelle, qui s'articulerait autour de la foi dans le progrès et la science, et du parlementarisme. La confédération européenne qu'il souhaite doit réunir la France et le Royaume-Uni, les deux seuls pays dotés d'un parlement selon lui, et serait ouverte à l'Allemagne, si celle-ci s'unifiait et se dotait d'un parlement. Se dessine l'idée d'un Parlement européen. Toutefois, à la suite du Congrès de Vienne et face à la Sainte-Alliance, absolutiste et traditionaliste, Béranger prône la Sainte Alliance des peuples, Mazzini – en 1834, le *carbonaro* lance le mouvement Jeune Europe – et Hugo l'Internationale des nationalités, et Pierre Leroux une nouvelle alliance de l'Humanité, c'est-à-dire une fédération ou une confédération européenne regroupant des États libres et égaux, c'est-à-dire pour eux des peuples affranchis des monarchies absolues et des dominations étrangères. Ils mettent en avant une Europe des nations, une Europe romantique, qui connaît son apogée lors du Printemps des peuples (Congrès de la Paix de Bruxelles en 1848 et de Paris en 1849). À la suite de l'échec des révolutions, ce mouvement européen en faveur d'une Europe des États-nations, républicaine et démocratique, s'efface. Il

renaît à la fin des années 1860, comme peut en témoigner la fondation de la revue *États-Unis d'Europe* (1867-1939).

Cependant, face au danger que semble représenter pour la stabilité européenne l'affirmation de l'État-nation, certains préconisent une organisation fédérale repensée. C'est le cas de Proudhon. Face aux guerres d'indépendance italiennes, il conclut à la nécessité de renoncer à l'Europe des nationalités en faveur de l'organisation d'une fédération européenne. Dans *Du Principe fédératif* (1863) il réclame la création de petites entités politiques, associées entre elles par des contrats librement établis leur garantissant la sécurité. Quant à Constantin Frantz, né en Saxe, fils d'un pasteur luthérien et ancien diplomate, il défend aussi le fédéralisme contre l'État-nation. Dès 1848, il estime que l'Allemagne ne doit pas constituer un État unitaire. Il rompt avec Bismarck après Sadowa (1866). Face au Reich (1871) il préconise une *Mitteleuropa*, large fédération organisée autour de l'Autriche, faisant place aux multiples nationalités de l'Europe centrale et susceptible d'attirer les pays scandinaves et balkaniques. Il souligne aussi le devoir de s'allier avec le Royaume-Uni, afin de créer un nouvel équilibre européen tourné contre la France athée et la Russie expansionniste.

De même que ces différents projets européens mêlant divers critères (géographiques, politiques, religieux, constitutionnels) s'inscrivent dans une histoire pluriséculaire, la notion d'ordre européen du Congrès de Vienne est déjà présente au XVI<sup>e</sup> siècle et perdure jusqu'après la Première Guerre mondiale, voire après la Guerre froide. Au départ, elle est fondée sur les valeurs de Chrétienté (en témoignent le projet prêté à Henri IV puis la Sainte-Alliance), puis s'appuie sur les valeurs libérales issues des Lumières et sur un ordre juridique progressivement construit depuis les traités de Westphalie (1648), approfondi par le Congrès de Vienne, perfectionné tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle. Au cœur de cet ordre il y a l'idée d'appartenir à une même civilisation. Entre 1815 et 1914, les conflits demeurent localisés. Les guerres d'indépendance sont tour à tour encouragées (Grèce) ou réprimées (Pologne). La faillite de cet ordre européen, incarné par l'Europe des congrès, se révèle lorsque les grandes puissances, censées garantir celui-ci, s'affrontent directement : la Prusse et l'Autriche en 1866, la Prusse et la France en 1870-1871, avant que les guerres balkaniques et le jeu des alliances ne le rendent caduc.

L'Europe au XIX<sup>e</sup> siècle, du Congrès de Vienne (novembre 1814-juin 1815) et de la Sainte-Alliance (26 septembre 1815) au début de la Première Guerre mondiale (juin-août 1914), de l'Espagne des caciques à la Russie tsariste et du Royaume-Uni, en pleine industrialisation, à l'Empire ottoman, fragilisé par les nombreuses contestations nationalistes, est abordée à travers huit chapitres, onze sous-chapitres, accompagnés en annexes d'une chronologie et d'une bibliographie générales, qui complètent les chronologies et les courtes bibliographies (« Pour aller plus loin ») et les éclairages (géographiques, biographiques, lexicaux et notionnels) illustrant chaque chapitre.

Si les sujets abordés montrent la fragilité de l'ordre viennois, notamment à partir du Printemps des peuples en 1848, et insistent sur les aspects politiques (sociabilité, politisation<sup>1</sup>, révoltes et révolutions, États-nations), diplomatiques (Europe des congrès, droit d'ingérence) et géopolitiques (guerres, colonisation), les questions d'ordre socio-économique (révolution des transports, industrialisation et urbanisation), culturel (alphabétisation) et religieux (papauté, laïcisation) sont aussi traitées et permettent d'éclairer la « mise en communication » des espaces, des individus.

---

1. Maurice Agulhon précise que « la politisation ou l'inculcation de la démocratie, c'est en somme la pédagogie de la substitution de la voie légale, représentative, réfléchie, réformatrice, à la voie violente » (« 1848, le suffrage universel et la politisation des campagnes françaises » (1992), *Histoire vagabonde*, t. 3, Paris, Gallimard, « NRF », 1996, p. 61-82).



fraternité véritable et indissoluble et, se considérant comme compatriotes, ils se prêteront en toute occasion et en tout lieu assistance, aide et secours ; se regardant envers leurs sujets et armées comme pères de famille, ils les dirigeront dans le même esprit de fraternité dont ils sont animés pour protéger la religion, la paix et la justice.

Art. II. - En conséquence, le seul principe en vigueur, soit entre les dits gouvernements, soit entre leurs sujets, sera celui de se rendre réciproquement service, de se témoigner par une bienveillance inaltérable l'affection mutuelle dont ils doivent être animés, de ne se considérer tous que comme membres d'une nation chrétienne, les trois princes alliés ne s'envisageant eux-mêmes que comme délégués par la Providence pour gouverner trois branches d'une même famille, savoir : l'Autriche, la Prusse et la Russie, confessant ainsi que la nation chrétienne, dont eux et leurs peuples sont partis, n'a réellement d'autre souverain que celui à qui seul appartient en propriété la puissance, parce qu'en lui seul se trouvent tous les trésors de l'amour, de la science et de la sagesse infinie, c'est-à-dire Dieu, notre divin Sauveur Jésus-Christ, le verbe du Très-Haut, la parole de vie. Leurs Majestés recommandent en conséquence avec la plus tendre sollicitude à leurs peuples, comme unique moyen de jouir de cette paix qui naît de la bonne conscience et qui seule est durable, de se fortifier chaque jour davantage dans les principes et l'exercice des devoirs que le divin Sauveur a enseignés aux hommes.

Art. III – Toutes les puissances qui voudront solennellement avouer les principes sacrés qui ont dicté le présent acte et reconnoîtront combien il est important au bonheur des nations trop longtemps agitées que ces vérités exercent désormais sur les destinées humaines toute l'influence qui leur appartient seront reçues avec autant d'empressement que d'affection dans cette sainte alliance.

Fait triple et signé à Paris l'an de grâce 1815, le 14/26<sup>1</sup> septembre.

François  
Frédéric-Guillaume  
Alexandre

Le document traite de la Sainte-Alliance signée entre la Prusse, l'Autriche et la Russie, à qui revient l'initiative, le 26 septembre 1815. La Sainte-Alliance est un traité entre trois monarques absolus : le Habsbourg catholique François I<sup>er</sup>, le Hohenzollern protestant Frédéric-Guillaume III de Prusse et le Romanov orthodoxe Alexandre I<sup>er</sup>.

Ici c'est un extrait de l'acte solennel écrit scellant l'alliance entre les trois protagonistes, « Leurs Majestés » ; « les trois monarques contractans », les « trois princes alliés ». Les chancelleries des trois royaumes concernés ont rédigé l'acte, en trois exemplaires, signé par les trois souverains. La Sainte-Alliance est signée à Paris, alors occupée par les troupes étrangères. Napoléon a été définitivement battu le 18 juin 1815 à Waterloo. Les destinataires sont avant tout les royaumes signataires, dont les peuples sujets, et les autres puissances désireuses de rejoindre cette Sainte-Alliance, puisque cette dernière est ouverte aux autres puissances – notons l'absence du Royaume-Uni, membre de la Quadruple Alliance, issue du pacte de Chaumont de 1814 et officialisée le 20 novembre 1815, qui a vaincu Napoléon I<sup>er</sup> (1804-1814/1815). Surtout c'est un avertissement aux peuples européens. Après la présentation des causes qui ont amené la signature d'un tel

1. Le premier nombre indique la date selon le calendrier julien encore utilisé dans les pays de rite orthodoxe, retardant de douze jours sur le calendrier grégorien (deuxième nombre).

acte suivent trois articles. Le premier insiste sur le fait que seule l'inspiration du Saint-Esprit mène à la fraternité, le deuxième réaffirme le pouvoir divin des souverains et le dernier indique que l'alliance est ouverte : toute puissance se retrouvant dans les principes énoncés est la bienvenue. Cette Europe mystique voulue par les trois souverains absolus traduit une volonté de retour à l'Ancien Régime et masque l'Europe des nationalités.

## I. La fin de l'Europe napoléonienne

La longue guerre menée par les coalitions contre la France révolutionnaire puis impériale se termine par le Congrès de Vienne (novembre 1814-juin 1815). « [P]ar suite des grands événements qui ont signalé en Europe le cours des trois dernières années », entre 1812 et 1815, l'hégémonie française est mise à bas par les coalitions. Le 1<sup>er</sup> janvier 1814, la France est envahie par les coalisés. Le 31 mars suivant les troupes coalisées entrent à Paris et le 2 avril est proclamée la déchéance de Napoléon I<sup>er</sup>. Le comte de Provence, frère de Louis XVI, devient Louis XVIII et la première Restauration débute, tandis que Napoléon devient, ironiquement, roi de l'île d'Elbe le 11 avril 1814.

Le Congrès de Vienne remodèle alors la carte de l'Europe [voir Carte : l'Europe au lendemain du Congrès de Vienne (1815)]. Des États (Pays-Bas, Piémont) sont rétablis : la Belgique est rattachée aux Pays-Bas, ce qui donne naissance au Royaume des Pays-Bas, le Piémont devient royaume de Piémont-Sardaigne, tandis qu'auparavant, par le traité de Kiel (14 janvier 1814) entre le Danemark et la Suède, la Suède annexe la Norvège. D'autres États (Naples et Espagne) sont rendus à leurs anciens possesseurs, tandis que les grandes puissances coalisées acquièrent des territoires. Ainsi le Royaume-Uni obtient des possessions coloniales dans les Antilles et l'océan Indien. L'empereur héréditaire d'Autriche François I<sup>er</sup> (1804-1835) fut aussi empereur germanique (1792-1806) sous le nom de François II, avant que Napoléon I<sup>er</sup> ne fasse disparaître le Saint-Empire romain germanique et n'épouse sa fille Marie-Louise (1810). Lors du Congrès de Vienne sont confirmées ses possessions polonaises, et si le Saint-Empire romain germanique laisse place à la Confédération germanique, l'Autriche est à la tête de celle-ci. Le roi de Prusse Frédéric-Guillaume III (1797-1840) engagea la Prusse dans une guerre de libération (1813-1814), à la suite des traités de Tilsit qui réduisaient de moitié la Prusse. Au Congrès de Vienne, cette dernière obtient l'Allemagne rhénane et la confirmation de ses possessions polonaises. L'empereur de Russie Alexandre I<sup>er</sup> (1801-1825), opposé au démantèlement de la France au Congrès de Vienne, se voit aussi confirmer ses possessions polonaises. Ce vaste travail diplomatique doit assurer, en théorie, l'équilibre des puissances et la stabilité du continent. L'œuvre accomplie se veut immuable. L'ordre européen né à Vienne remodèle donc le continent et vise à contenir les ambitions françaises, à travers la négation des conquêtes républicaines et impériales (signature du premier traité de Paris, le 30 mai 1814, qui sanctionne la perte de toutes les conquêtes françaises depuis 1792) et la mise en place d'États-tampons (notamment le Piémont). Alors que le Congrès de Vienne n'est pas achevé, Napoléon fait son retour lors des Cent-Jours (1<sup>er</sup> mars-22 juin 1815) et entraîne la fuite de

Louis XVIII. Cependant lorsque la Sainte-Alliance est signée à Paris, Napoléon a été définitivement battu et a été exilé à Sainte-Hélène (île appartenant au Royaume-Uni) et la deuxième Restauration a commencé.

## II. Une « nation chrétienne » ?

Au-delà des différentes confessions chrétiennes (catholicisme, protestantisme, orthodoxie), les royaumes signataires veulent souligner une identité européenne chrétienne commune, mettent en avant leur christianisme et leur chrétienté, c'est-à-dire l'ensemble des religions fondées sur la personne et l'enseignement du Christ. Toutefois les tensions religieuses, y compris au sein de ces grandes puissances, sont palpables.

Par exemple, dans la Russie tsariste, agrandie d'une partie de la Pologne, État rayé de l'Europe des années 1790 à 1919, les Zaporogues cosaques attaquent ainsi épisodiquement les Polonais catholiques, attaques mises en scène par Gogol dans *Tarass Boulba* (1834-1835). Attaques contre les Polonais catholiques et les Juifs qui remontent au XVI<sup>e</sup> siècle comme le rappelle le roman de Gogol.

En dehors de ces puissances, au Royaume-Uni par exemple, les rapports entre catholiques, notamment irlandais, et protestants anglo-écossais demeurent tendus, sans parler de ceux entre anglicans et dissidents.

Le vocabulaire autour de la paix, de la fraternité, illustre donc surtout le désir de la Russie, de la Prusse et de l'Autriche d'une remise en ordre à l'intérieur de leurs frontières mais aussi d'envisager une intervention à l'extérieur afin de garantir la paix européenne.

La Sainte-Alliance, se référant directement aux « saintes Écritures », est invoquée « Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité ». La Trinité, indivisible, est le mystère d'un seul Dieu en trois personnes – et distingue le christianisme des deux autres monothéismes, judaïsme et islam. Le mystère trinitaire donne à penser qu'en sa forme la plus haute l'être est don, échange, amour. L'extrait présent illustre l'imprégnation religieuse du propos et la volonté du tsar russe, à l'origine de cette Sainte-Alliance. La Russie orthodoxe se caractérise au XIX<sup>e</sup> siècle par l'attention accordée au mystère, la place éminente faite aux Écritures et aux Pères de l'Église, ce qui explique les accents mystiques du texte. À plusieurs reprises, dans l'acte de la Sainte-Alliance et dans la déclaration finale de Laybach (voir Document : La proclamation de Laybach) « la Providence » est invoquée. La Sainte-Alliance se fonde sur les principes chrétiens qu'Alexandre veut réinjecter dans les relations internationales.

Les « souverains alliés », mentionnés à nouveau à Laybach en 1821, (voir Document : La proclamation de Laybach), s'appuient sur les Saintes Écritures, inspirées de Dieu et communiquant la sagesse en vue du salut dans le Christ Jésus. Et grâce aux « vérités sublimes que nous enseigne l'éternelle religion du Dieu sauveur », les souverains sont seuls à pouvoir rendre la justice, y compris dans sa dimension sociale. La notion de « justice » renvoie surtout à une vertu, très présente sous

l'Ancien Régime, des gouvernants et des juges qui ici se confondent dans la personne royale qui tient son pouvoir de Dieu. Cette vertu d'essence divine, donc comprise comme une action ou une manifestation de Dieu sur les hommes, est l'apanage des souverains, seuls à même d'établir la paix et le bonheur des peuples. La « paix », terme qui revient à plusieurs reprises, ne signifie pas, dans la pensée chrétienne, juste l'absence de conflit ou la fin d'un état de guerre. C'est un concept englobant une réalité multiple, spirituelle, sociale, internationale, d'un ordre et d'une harmonie qui font mémoire de la création. Il s'agit ici de jeter les bases d'un nouvel ordre européen.

Les peuples, quant à eux, doivent se soumettre à l'autorité divine et légitime des monarques absolus. C'est bien cette dernière qui est mise à l'honneur dans l'acte de la Sainte-Alliance. Les peuples ont des devoirs – et non pas tant des droits comme l'a proclamé la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789). Si peuples et souverains appartiennent à une même « nation chrétienne », à une « même famille », les peuples sont sujets des monarques. Les peuples doivent être loyaux et se comporter en bons sujets vis-à-vis de leurs souverains, véritables pères de famille. Il s'agit d'oublier la Révolution française, de refuser toute séparation des Églises et de l'État (voir Point sur le concordat et la séparation des Églises et de l'État et sur le Syllabus de Pie IX), de nier toute souveraineté des peuples. Ces derniers ont été cependant souvent à l'origine d'un sursaut patriotique contre Napoléon, comme lors des guerres d'indépendance allemandes et espagnole.

Mais les monarques ici réunis tiennent à rappeler qu'ils sont les seuls à pouvoir réaliser le « bonheur des nations ».

### III. Une Sainte-Alliance ouverte

Si la fraternité tant vantée et le respect des pouvoirs absolus sont loin d'incarner l'Europe de 1815, l'absence du Royaume-Uni, autre vainqueur de Napoléon I<sup>er</sup>, dans la Sainte-Alliance révèle les dissensions politiques et religieuses entre anciens alliés. L'expression de « souverains alliés » demeure floue. Bien sûr elle renvoie aux puissances signataires de la Sainte-Alliance, mais elle veut aussi rappeler la Quadruple Alliance dont fait partie le Royaume-Uni, invité à rejoindre la Sainte-Alliance.

Le gouvernement britannique se méfie des accents mystiques de l'alliance. Malgré le souhait d'Alexandre I<sup>er</sup> d'une collaboration entre monarchies, la monarchie britannique, constitutionnelle et parlementaire depuis 1688-1689, ne se retrouve pas dans les « principes constitutifs des sociétés » (voir Document : La proclamation de Laybach) et la « consolidation d'un ordre des choses » (idem) affichés par les puissances signataires de la Sainte-Alliance, qui veut maintenir une certaine conception de la société, en partie opposée aux principes révolutionnaires, une société d'ordres, hiérarchisée, basée sur la morale et la religion, le respect de l'autorité. Le Royaume-Uni se méfie non seulement des élans mystiques de l'alliance mais aussi d'un droit d'ingérence (contre-révolutionnaire) qui semble se dessiner. L'idée de porter « assistance, aide et